



Cessation d'activité et fin du contrat d'apprentissage

Par adriendebout

Bonjour, je suis actuellement en BTS en alternance depuis le 01/09/2025 et jusqu'au 31/07/2027. Mon entreprise est une petite structure, nous sommes 4 avec mon patron.

Mon employeur m'a averti des difficultés financières qu'il rencontre, de ce fait il m'a dit que l'entreprise allait bientôt fermer, ce qui s'avère être le 23/10/2026.

Au final, j'ai appris qu'il voulait juste cesser l'activité et nous proposer à tous les 3 une rupture. Mes 2 collègues ont accepté leur rupture conventionnelle et pour ma part il ne m'a toujours pas contacté ou proposé quoique ce soit. J'ai appris au vues de mon contrat d'apprentissage que la rupture conventionnelle n'était pas envisageable et que seule une rupture d'un commun accord ne lui était envisageable.

Je tiens à préciser que chaque mois depuis le début de mon contrat, il ne m'a jamais payé à date fixe, parfois le 12, le 14, le 17, ou même le 20 (il m'avait dit à l'oral que ce serait le 10 de chaque mois et sur ma fiche de paie c'est marqué le dernier jour du mois). Il me doit également de l'argent car il a fait des erreurs du mon salaire 2 mois de suite et il me doit également le salaire du mois d'août alors qu'on est le 30 (20 jours de retard actuellement).

Vu que je prévois de ne rien signer, quels sont les recours qu'il possède et est-ce bénéfique pour moi ? (s'il peut me faire préjudice ou quoique ce soit d'autre)

Merci